

Décision

Générale

colonial

Décision n° 60-407-1930 accordant une subvention de 3.060 francs à la société sportive et de préparation militaire à Djibouti.

n° 60-407-1930

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
16 octobre 1930

Numéro JO
n° 407 du 31/10/1930

Date du numéro
31 octobre 1930

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de 1^a Légion d'honneur.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret au 1^S juin 1884 : Vu les prévisions inscrites au budget de l'exercice 1930 : Sur la demande de la société sportive et de préparation militaire de Djibouti.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1^o, — Une subvention de 3.000 francs s est allouée à la Société sportive et préparation militaire de Djibouti. Cette somme sera mandatée au nom du président de la Société sur les prévisions inscrites au budget de l'exercice en coul chapitre XIII, article 4, paragraphe III.

Art. 2

— La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout Et besoin sera.

CHAPON-BAISSAC